

Provision tvx Vélux lot 206

60-62 rue des Cévennes
57690 CREHANGE
Le 04/09/2023

SAS JSP FINANCE
10 Rue de la Sablière
92230 GENNEVILLIERS

Votre gestionnaire : WALTZ Vincent 06 60 61 57 57

Extrait de l'article 10 du décret du 17 mars 1967, modifié par l'article 5 du décret du 27 juin 2019 :

" A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."

60-62 rue des Cévennes 57690 CREHANGE Le 04/09/2023		Provision tvx Vélux lot 206 - Budgets Travaux et Exceptionnels			Compte : S001/450JSPFINA SAS JSP FINANCE -1-	
Période du 01/09/2023 au 31/08/2024						
Désignation	Tantièmes	Montant à répartir	Quote part			
201 Local Commercial IMMEUBLE HABITATION + COMMERCES	1 047/9 532	2 329,29	255,85			
Total du lot 201		2 329,29	255,85			
Total copropriété		2 329,29				
Total individuel			255,85			

Relevé de votre compte personnel arrêté au 15/09/2023				Compte : S001/450JSPFINA SAS JSP FINANCE -1-	
Date	Libellé	Débit	Crédit		
15/09/2023	Provision tvx Vélux lot 206		255,85		
	Total du compte		255,85		
	Solde du compte		255,85		

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT
Par chèque à l'ordre de SDC LES CEVENNES
Par virement sur le compte CREDIT MUTUEL SAINT AVOLD
BIC : CMCIFR2AXXX - IBAN : FR7610278054500002131440159
Date d'exigibilité : 01/09/2023

Compte : S001/450JSPFINA - SAS JSP FINANCE

MONTANT A REGLER 255,85 €